

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



32728

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011221

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1564Société : RAM Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : ETTA.NOUFI Moha.MDate de naissance : 21-4-54Adresse : 16, Rue ELOUKHOUANE CASABLANCATél. : 0661 285110 Total des frais engagés : 441.81.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/JUIN/2020Nom et prénom du malade : ETTA.NOUFI Moha.M Age : 1954

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

cervelet, -/-/2017

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCALe : 28/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 JUIN 2020	E		300 Dr	DR BENYOUNIS Kamal OPHTHALMOLOGISTE 17 Rue Prince Moulay Ismaïl Casablanca 0524 761 000

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/06/20	1.514,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

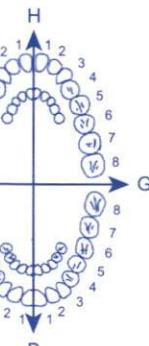
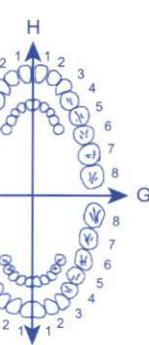
AUXILIAIRES MEDICAUX

• RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENNOUNA Kamal

OPHTHALMOLOGISTE

Diplômé de La Faculté de Médecine de Montpellier

MALADIES et CHIRURGIE des YEUX

CHIRURGIE de la MYOPIE AU LASER

ANGIOGRAPHIE - LASER

الدكتور بنونة كمال

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمونبولي

جراحة قصر النظر بأشعة الليزر

10/06/2020 الدار البيضاء في Casablanca Le,

Monsieur ETTANOUTI Med

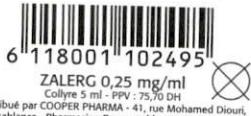
UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

VERRES PROGRESSIFS ANTIREFLETS

Oeil Droit : (70° -1,00) -1,25 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : (90° -1,25) -1,25 , Addition + 2,50

~~2570 x 2
15140~~
~~Zalerg~~
~~1 fl x 2~~



6 118001 102495
 ZALERG 0.25 mg/ml
 Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH
 Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
 Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

*EL GOURAINI Latifa
 Opticienne Optometriste
 16 Avenue Omar Al Khayam
 102063 Casablanca
 Tel: 0522 275175 / 0522 47089
 CNSS: 111020631737 / CE: 00080780000032*

*BENNOUNA Kamal
 OPHTHALMOLOGISTE
 Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel: 0522 275175 / 0522 47089*



77. زنقة الأمير مولاي عبد الله (زاوية شارع للا ياقوت) - الدار البيضاء
 77, Rue Prince Moulay Abdellah (Angle Bd . Lalla Yacout) - Casablanca

05 22 27 51 75
 05 22 47 08 90

OPTIQUE BEAUSÉJOUR



Latifa EL GOURAINI
Opticienne - Optométriste



26 Avenue Omar Al Khayam
Galerie Beausejour - Casablanca
Tél.: 0522 23 44 27

I.F.: 51102063 - PAT: 34800565 - R.C : 254026

CNSS: 2627737 - ICE: 001080780000032

ENPE: 095000 840

M: ETANOUT; NED

Dr: BENNOUJA

Le: 28/06/2020

FACTURE 0004250

FOURNITURES	N° DE NOMENCLATURE CORRESPONDANT A LA PRESCRIPTION	MONTANT
MONTURE		
OD	<ul style="list-style-type: none"> - Verre torique ↗ - Verre sphérique - Minéral - Organique ↘ 	500, - 1750, -
OG	<ul style="list-style-type: none"> - Verre torique ↗ - Verre sphérique - Minéral - Organique ↘ 	432 progrif nikon anua 1.6 + Seest 432 UN blue - 1750, - progrif nikon anua 1.6 + Seest UN blue

(T.V.A. 20% Incluse) **TOTAL:**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre mille deux

EL GOURAINI Latifa
Opticienne - Optométriste
« Optique Beauséjour »
26, Avenue Omar Al Khayam
Casablanca
Tél: 0522 23 44 27 / Pat: 34800565
I.F.: 51102063 / ICE: 001080780000032
CNSS: 2627737 / PAT: 001080780000032
ENPE: 095000 840
Montant: 4000, -
TVA: 800, -
Total: 4800, -